



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale des étrangers en France

Vendredi 15 janvier 2016

Communiqué de presse

Diffusion des informations statistiques annuelles en matière d'immigration, d'asile et d'acquisition de la nationalité française

Conformément au code de bonnes pratiques de la statistique européenne, la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l'intérieur a mis en place un calendrier de publication des statistiques annuelles entrant dans le champ de la migration et de la protection internationale.

Ainsi, dans le respect des règles de la statistique publique, sont diffusées ce vendredi 15 janvier 2016 des données provisoires relatives à la délivrance des visas aux étrangers, à l'admission au séjour, aux éloignements des étrangers en situation irrégulière, à la demande d'asile et à l'acquisition de la nationalité française.

I. Les visas et les titres de séjour

Le nombre de visas délivrés en 2015 est en hausse de 13,5 % par rapport à 2014, avec un total de 3 197 505 visas délivrés. Les visas de court séjour Schengen progressent de 14 %. La Chine reste le premier pays d'origine des titulaires de visas, avec 824 384 visas délivrés en 2015 (+ 37 % par rapport à 2014).

La primo-délivrance des titres de séjour est quasiment stable en 2015 par rapport à l'année précédente, avec un total de 212 365 titres de séjour délivrés, sur la base d'une première estimation.

L'immigration familiale, qui représente la plus grande part du flux migratoire, est en baisse (- 2,9 %).

La délivrance de titres pour les catégories relevant de la circulaire du 28 novembre 2012 relative à l'admission exceptionnelle au séjour s'élève au total à 28 529 titres, après 32 243 délivrés en 2014 et 35 274 en 2013, année qui avait connu un ressaut des admissions exceptionnelles au séjour pour motif familial à la suite de l'entrée en vigueur de la circulaire.

Toujours sur la base d'une première estimation, l'immigration professionnelle, qui augmente de 9,4 %, continue à représenter moins de 10 % de l'ensemble. Les titres délivrés aux scientifiques progressent de 16,6 %. De même, l'immigration étudiante est en hausse de 2,3 % ; elle s'établit à 66 520 titres délivrés en 2015 et dépasse ainsi ses plus hauts niveaux.

II. L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

En 2015, les éloignements forcés d'étrangers en situation irrégulière sont en hausse, à 15 485 après 15 161 en 2014.

Les retours forcés de ressortissants de pays tiers vers les pays tiers connaissent une augmentation de 11 %. Ce sont ces retours forcés qui sont les plus représentatifs de l'action des forces de l'ordre et des services des préfectures dans la lutte contre l'immigration irrégulière.

III. L'asile

Le nombre total de demandes d'asile déposées à l'OFPRA augmente de 22,1 % de 2014 à 2015, atteignant – premières demandes et réexamens confondus – un total de 79 126 demandes.

En 2015, le premier pays de provenance des primo-demandeurs d'asile en France est le Soudan, suivi de la Syrie, du Kosovo et d'Haïti.

L'année 2015 a été marquée par une hausse sensible de la demande d'asile, qui a principalement été constatée au cours des derniers mois de l'année.

L'évolution de la demande en France est ainsi conforme à la tendance observée au niveau européen, même si le rythme de progression est à ce stade très inférieur à celui constaté dans d'autres Etats membres, singulièrement l'Allemagne.

Cette croissance de la demande est constatée pour la plupart des principaux pays d'origine des demandeurs.

Elle est particulièrement marquée par les demandes présentées par les personnes fuyant les zones de conflit du Moyen-Orient (Syrie : +84 %, Irak : + 248 %).

Le nombre de personnes s'étant vu octroyer une protection en 2014 progresse de 33,3% : 19 447 contre 14 589 en 2014. Le taux d'admission au statut en première instance par l'OFPRA passe de 16,9 % à 22,8 %. Le taux d'admission final au statut passe de 28 % en 2014 à 31,5 % en 2015.

IV. L'acquisition de la nationalité française

En 2015, le nombre des acquisitions de la nationalité française par décret et par déclaration à raison du mariage a connu une hausse de 12 %.

Cette évolution traduit une progression des acquisitions par décret qui passent de 57 610 en 2014 à 61 564 en 2015 (soit +6,9%). Le nombre d'acquisitions par déclaration à raison du mariage augmente de 27 % (25 044 en 2015 contre 19 725 en 2014) à la suite notamment d'une hausse des demandes et d'une meilleure fluidité dans le processus administratif de traitement des dossiers.

L'ensemble des données sont consultables sur www.immigration.interieur.gouv.fr